



## Concerne impôts immobilier

Par **Timmermans Claire**, le **26/10/2016** à **22:36**

Pouvez-vous me préciser la différence (en % ) de taxation entre un bien immobilier résidence principale et un bien immobilier seconde résidence dans le Hérault ? Je vous remercie d'avance

Par **fabrice58**, le **26/10/2016** à **22:51**

L'impôt immobilier n'existe pas, on dit taxe foncière et taxe d'habitation.

Dans l'Hérault comme dans le reste de la métropole, la taxe foncière ne diffère pas selon le type d'occupation.

Pour la taxe d'habitation, le taux d'imposition est le même en secondaire comme en principal, la différence réside dans le fait qu'en secondaire vous n'avez pas droit aux abattements sur la base d'imposition ainsi qu'au plafonnement sur le revenu fiscal de référence.

De surcroît, certaines villes ont depuis 2014 le droit de voter une surtaxe de 20% sur les résidences secondaires.

Par **Timmermans Claire**, le **26/10/2016** à **22:55**

Un tout grand merci pour ces informations